



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°68-09-2025

Page 1/3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 01/09/2025
Date d'affichage convocation : 01/09/2025
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 12
ABSENTS : 3
POUVOIR(S) : 2
VOTANT(S) : 14
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 14

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 68-09-2025

Objet de la délibération : DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Martine BARRUYER, Monsieur Dominique CÔME : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Monsieur Michel GUY, Monsieur Jany PERRIN, Madame Françoise ROSALIE, Madame Véronique DALMONT, Monsieur Pascal PAINEAU, Madame Véronique BUREL, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Madame Emilie MENON, Monsieur Julien GERVAIS, Monsieur Christophe LHERMIER, Madame Laure BOURASSEAU conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Emilie MENON – Messieurs Pascal PAINEAU – Christophe LHERMIER.

Absent non excusé : NEANT

Pouvoir(s) : Madame Emilie MENON a donné pouvoir à Martine BARRUYER
Monsieur Christophe LHERMIER a donné pouvoir à Monsieur Eric BOURGE

Conviée à la séance : la presse locale

Monsieur Gaëtan GEFFROY a été désigné secrétaire de séance.





République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE DELIBERATION N°61-09-2025

Exposé des Faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°09-05-2020 du 26 mai 2020.

DECISION N°50-2025 du 04-07-2025	Acceptation devis N°25-407-TA du 20/06/2025 Société SYGMATEL située 8, boulevard de la Chenardière 72700 CHANGE. Réfection classe école R.DOISNEAU pour un montant de 3 208.85 € HT.
DECISION N°51-2025 du 04-07-2025	Acceptation devis N°qb250684 du 1/07/2025 Société BOULFRAY – ZI Ouest, 8 rue Gilbert Romme 72200 LA FLECHE – Réfection de la peinture classe école R.DOISNEAU pour un montant de 2 351.70 € HT.
DECISION N°52-2025 du 04-07-2025	Acceptation devis N°2507024 du 3/07/2025 Société DORIZE – 8 route du Mans – 72700 PRUILLE LE CHETIF. Rénovation charpente pour une montant de 2 396.77 € HT
DECISION N°53-2025 du 04-07-2025	Acceptation devis N92405-JF du 4/07/2025 Société VALLEE – Boulevard Lefauchaux 72028 LE MANS Cedex 2. Travaux plafond suspendu classe école R. DOISNEAU pour un montant de 2 941.41 € HT.
DECISION N°54-2025 du 07-07-2025	Acceptation devis N°DE00000959 du 20/01/2025 entreprise GUÉNÉ 3Les Sablons ». Travaux élagage, débroussaillage voirie pour un montant de 3 552.44 € HT
DECISION N°55-2025 du 08-07-2025	Acceptation devis N°DV61956 du 8/7/2025. DEFIBTECH 63 RUE Gambetta 92150 SURESNES – Contrat annuel de maintenance défibrillateurs pour un montant de 477.60 € HT
DECISION N°56-2025 du 18-07-2025	Acceptation N°V20250709557069 DU 9/7/2025.Société RE UZ chemin du mas Plaisant - 66160 LE BOULOU. Achat écocups pour Journée Citoyenne pour un montant de 156.89 € HT.
DECISION N°57-2025 du 22-07-2025	Renoncement au droit de préemption urbain (DIA 0721472400012 du 21 juillet 2025). Immeuble cadastré section B N°1347 24 rue « Les Hauts de la Métairie »
DECISION N°58-2025 du 22-07-2025	Renoncement au droit de préemption urbain (DIA 0721472400013 du 21 juillet 2025). Immeuble cadastré section B N°1341 29 rue « Les Hauts de la Métairie »
DECISION N°59-2025 du 24-07-2025	Acceptation devis N°DE00000297 DU07/06/2025. Entreprise DUFOUR 53Crue Principale 72380 LA GUIERCHE – Reprofilages de fossés de la commune pour un montant de 8 052 € HT.
DECISION N°60-2025 DU 24/07/2025	Acceptation devis N°DV9905583 du 11/07/2025 ; Société AGRI-LOISIRS « ZA « Les Petites Forges » 72380 JOUE L'ABBE – Réparation broyeur pour un montant de 1 270.53 € HT.
DECISION N°61-2025 DU 24/07/2025	Acceptation devis N°DE00001441 du 22/07/2025. EURL DUPIN Mathieu « La Ferme » 72380 LA GUIERCHE – Remplacement d'un vitrage école de La Guierche pour un montant de 137.25 € HT.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

SUITE DELIBERATION N°67-09-2025

DECISION N°62-2025 DU 28/07/2025	Acceptation devis N° DEV000071 du 25/07/2025 La Centrale d'Antoigné 5 rue de l'Usine 72380 SAINTE JAMME SUR SARTHE. Achat de pierre pour empiérement chemins ruraux pour un montant HT de 1159.76 € HT.
DECISION N°63-2025 DU 04/08/2025	Renoncement au droit de préemption urbain (DIA 0721472400015 du 21 juillet 2025). Immeuble cadastré section B N°1340 28 rue « Les Hauts de la Métairie ».
DECISION N°64-2025 DU 04/08/2025	Renoncement au droit de préemption urbain (DIA 0721472400014 du 30 juillet 2025). Immeuble cadastré section 0B-1266, 0BN°370 situé 11 A rue du Mans 72380 La Guierche.
DECISION N°65-2025 DU 08/08/2025	Acceptation devis du 8/8/2025. SARL Jérôme et Aurélie BRETON « Le Carrefour » 72290 COURCEBOEUF – Repas traiteur pour les 10 ans de la Journée Citoyenne pour un montant de 15.50 € TTC prix du repas par personne.
DECISION N°66-2025 DU 11/08/2025	Acceptation devis N° DEV001401 du 6/08/2025. Relieur Doreur 59 boulevard Anatole France 72000 LE MANS. Reliures registres PV/Délibérations pour un montant de 1 0008 € HT.
DECISION N°67-2025 DU 06/09/2025	Renoncement au droit de préemption urbain (DIA 0721472400010 du 2 septembre 2025). Immeuble cadastré section B N°0B-375, 0B -370 situé 2 rue de la Gare 72380 LA GUIERCHE
DECISION N°68-2025 DU 06/09/2025	Renoncement au droit de préemption urbain (DIA 0721472400011 du 2 septembre 2025). Immeuble cadastré section B N°385 situé 2 rue de la Gare 72380 LA GUIERCHE

Délibération :

➤Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 14 voix dont 1 pouvoir

✓PREND ACTE des décisions susnommées et ne formule aucune observation à ces dernières.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 16 septembre 2025.

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Gaëtan GEFFROY

